

TONNA ELECTRONIQUE
Société anonyme au capital de 7.196.432 euros
Siège social : 36, avenue Hoche 51100 REIMS
324 165 521 RCS REIMS
Cotée sur Euronext PARIS (compartiment C)

COMMUNIQUE

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 mars 2009, il a été constaté, à partir de la feuille de présence établie tenant compte de tous les actionnaires nominatifs et des seuls actionnaires au porteur présents ou représentés, que, sur la base des 449.777 actions existantes, le quorum du quart des actions ayant droit de vote requis par la loi pour le vote de la résolution principale de l'assemblée relative à l'augmentation de capital réservée de 1.200.000 euros (troisième résolution) n'était pas réuni.

En conséquence, l'assemblée, prenant acte que les autres résolutions à l'ordre du jour étaient induites par ou la conséquence de la troisième résolution, a considéré que l'absence de quorum au vote de cette résolution principale constituait un motif obligeant son ajournement, et décidé l'ajournement de sa séance pour ses autres résolutions.

L'assemblée a ainsi décidé de renvoyer la discussion et l'examen de l'ensemble des résolutions à une date ultérieure sur deuxième convocation de l'assemblée appelée à statuer sur l'augmentation de capital réservée, et donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de convoquer une nouvelle assemblée à tenir au plus tard le 27 mars 2009.

La société communiquera sous les meilleurs délais, et au plus tard au moment de la convocation de la nouvelle assemblée, le nouveau calendrier indicatif des opérations sur son capital. Ces opérations ont fait l'objet d'un prospectus du 23 février 2009 visé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° 09-045, et disponible sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ainsi que sur le site Internet de la Société (www.tonna.com).

L'attention du public est attirée sur la rubrique "Facteurs de risques" située pages 34 à 37 du prospectus.